

PREAMBULE :

En août 2015, un premier contrôle a été effectué dans le cadre du projet de scission de la Fédération Française H.M.FA .C . portant sur la conformité des procédures comptables d'enregistrement et de classement appliquées et de la justification de certaines opérations sur la période du 01/01/2015 au 30/06/2015, ne donnant lieu à aucune remarque particulière sur la bonne tenue des comptes et de l'enregistrement des opérations.

Compte tenu des précédents contrôles effectués, les vérifications porteront sur la justification des soldes des principaux postes de charges, produits et sur la trésorerie.

I – CONTRÔLE DES COMPTES ARRÊTES AU 31/12/2015

Les documents comptables mis à disposition (balance, journaux, grand livre, résultat) sont équilibrés et aucune remarque particulière n'est à faire.

Il est a rappelé que c'est le premier exercice informatisé.

Il a été procédé à un contrôle sur pièces pour les principaux comptes : rapprochement facture et règlement, conformité des pièces présentées, imputation en corrélation avec le plan comptable de l'entité et affectation dans les comptes appropriés.

Aucune anomalie significative n'a été relevée pouvant remettre en cause la lecture des résultats obtenus.

A – LA TRESORERIE

Le contrôle de Trésorerie est satisfaisant :

Les soldes bancaires ont été contrôlées à partir des états de rapprochement bancaire et des originaux des relevés bancaires.

Il est porté à la connaissance des membres du comité de l'ouverture d'un nouveau compte bancaire au « CREDIT MUTUEL » qui va remplacer le compte ouvert à la banque « DUPUY DE PARSEVAL » (Compte clos fin mars 2016).

Cette décision a été prise par le président du comité par souci d'économie compte tenu du montant conséquent des frais et services bancaires prélevés par la banque « DUPUY DE PARSEVAL »

Dans le cadre de la scission, à ce jour, les sommes revenant à chaque fédération n'ont pas été versées du fait que les justificatifs n'ont pas été produit conformément aux dispositions prévues et ce avant le 31/08/2016.

Les dites sommes figurent dans le solde bancaire disponible au 31/12/2015.

LES CHARGES & LES PRODUITS

Rien de particulier à signaler dans leur enregistrement et affectation comptable.

Préconisation :

Au niveau du formalisme des documents :

- Vacation : avoir un document établi par le vacataire justifiant des modalités de son intervention, à garder avec l'ordre de mission ou le contrat de prestation.
- Stages et facturation : consolider le formalisme par des informations supplémentaires :
 Sous la forme d'une fiche de présence au stage permettant d'identifier nominativement les personnes réellement présentes (signature, etc.)

Au niveau de l'enregistrement :

- Avoir un libellé plus explicite et éviter « DIVERS »
- Mettre un numéro chronologique sur la pièce saisie ET le reporter sur le libellé
(Facilite la recherche et le contrôle que toutes les pièces ont été enregistrées et classées)

Au niveau des immobilisations :

- Il serait souhaitable de disposer d'un état de suivi des immobilisations acquises par le Comité et d'en faire un inventaire exhaustif pour s'assurer de leur existence et de leur localisation..

CONCLUSION

L'arrêté des comptes au 31/12/2015 n'appelle aucune remarque particulière et les principes et normes comptables d'enregistrement sont respectés.

GB